



Contravention en suisse!!!!!!

Par **plumplum**, le **23/03/2016** à **12:43**

Bonjour,

En octobre, nous avons dû payer une amende de 1.014 € pour un excès de vitesse dépassant 22 km/h par rapport à la vitesse autorisée.

Nous recevons un nouveau courrier en recommandé ce 17 mars, du canton de Genève, faisant toujours référence à ce délit que nous avons grassement payé, mentionnant une interdiction d'usage du permis de conduire sur territoire suisse pour une durée d'un mois, soit une décision de justice à leur initiative.

ceci nous est facturé 165 francs suisses.

Nous avons vraiment l'impression d'être victimes du système suisse, sans connaître même nos recours possibles.

Existe-t'il des associations ou autres organismes qui pourraient nous aider à ce sujet ? ou bien, si nous ne payons pas, que peut-il se passer ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2016** à **18:36**

Bonjour,

Contrairement à la France où le coût des procédures judiciaires routières sont tarifées à 31 € fixe (ce qui est faible par rapport au coût réel), en Suisse, la moindre démarche administrative ou judiciaire est tarifée plein pot au contrevenant, les Suisses ont horreur de voir ces coûts prélevés sur leurs impôts.

L'amende que vous avez payée, n'est que la condamnation pécuniaire et ne fait pas obstacle au versement des coûts administratifs. Cette amende s'accompagne d'une interdiction de conduire durant 1 mois sur le territoire helvétique. Vous ne pouvez pas, comme en France, faire appel de la décision puisque l'amende étant payée, le dossier pénal est clos.

Que se passe-t-il si vous ne payez pas ces 165 CHF (francs suisses) ? rien si vous ne remettez pas les pieds là-bas durant au moins 10 ans. Dans le cas contraire, en cas de

contrôle routier ou de contrôle douanier, vous serez conduit sans une cellule, pour quelques jours, pour y purger votre dette. Et oui, dans ce pays, on fait de la prison pour dettes.

A mon humble avis, je ne connais pas d'association suisse qui prendraient la défense d'un contrevenant d'autant que ledit contrevenant est étranger. L'esprit suisse est ainsi : les suisses sont très accueillant mais si vous faites un bêtise, vous devrez l'assumer jusqu'au bout.

Par **martin14**, le **24/03/2016** à **12:23**

Bjr Plumplum ,

Vous êtes victime du "système suisse" ou du "système plumplum" ...

ça dépend de quel point de vue on se place ...